

## **CHAPITRE 5 - RESERVOIRS DE TRAITEMENT SOUS PRESSION, CIRCUITS DE LIQUIDE ET DE GAZ ET CIRCUITS SOUS PRESSION**

8 Au paragraphe 5.2.2.1, dans la définition du coefficient d'efficacité "e", remplacer le texte actuel de la dernière phrase par le texte suivant :

"Dans les autres cas, un coefficient d'efficacité inférieur à 1, conformément aux normes reconnues, peut être exigé en fonction du procédé de fabrication."

9 Au paragraphe 5.2.4.4, dans la première phrase, remplacer les mots "satisfaire à une norme jugée acceptable par l'Administration" par les mots "satisfaire aux normes reconnues" et modifier la dernière phrase comme suit : "pour les joints de dilatation ... dans le service vapeur, une pression de calcul minimale inférieure peut être acceptée".

10 Au paragraphe 5.4.1, remplacer le texte actuel de la deuxième phrase par le texte suivant :

"Des dérogations à ces prescriptions peuvent toutefois être acceptées, conformément aux normes reconnues, pour les tuyautages situés à l'intérieur des citernes à cargaison et pour les tuyautages à extrémité ouverte."

11 Au paragraphe 5.4.2.2, remplacer les mots "jugées satisfaisantes par l'Administration" par les mots "qui satisfont aux normes reconnues".

12 Au paragraphe 5.4.2.3, remplacer les mots "jugés acceptables par l'Administration" par les mots "conformes aux normes reconnues".

13 Au paragraphe 5.4.3.2, dans la première phrase, remplacer les mots "à des normes jugées acceptables par l'Administration" par les mots "aux normes reconnues".

14 Au paragraphe 5.6.4, dans le texte anglais, remplacer les mots "with 30 s of actuation" par les mots "within 30 s of actuation".

## **CHAPITRE 8 - CIRCUITS DE DEGAGEMENT DES CITERNES A CARGAISON**

15 Au paragraphe 8.2.2, remplacer les mots "jugés satisfaisants par l'Administration" par les mots "satisfaisant aux normes reconnues".

## **CHAPITRE 11 - PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET EXTINCTION DE L'INCENDIE**

16 Modification sans objet en français.

## **CHAPITRE 13 - INSTRUMENTATION (MESURE, DETECTION DE GAZ)**

17 Au paragraphe 13.3.1, dans la dernière phrase, supprimer les mots "l'Administration et" et remplacer les mots "l'Administration du port" par les mots "l'autorité de l'Etat du port".

18 Au paragraphe 13.6.9, remplacer l'expression «colonne "h"» par l'expression «colonne "i"».